

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT 2026-428 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, greffière adjointe de la Municipalité de Saint-Dominique, que lors de la séance ordinaire tenue le 5 mai 2026, le conseil municipal a adopté le règlement mentionné en rubrique.

Toute personne intéressée à prendre connaissance dudit règlement peut en prendre connaissance sur le site internet de la municipalité.

Donné à Saint-Dominique, ce 6 mai 2026.

La greffière adjointe,



Jolyane Lamarche